



- conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014 -

RESOLUTION CA n°21 - 2014
DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT
ET D'EXPERIMENTATIONS DES TECHNIQUES
D'ASSAINISSEMENT ECOLOGIQUE
SUR LE TERRITOIRE

La charte du territoire du Parc national des Pyrénées, approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012 (NOR : DEVL1234918D), contient plusieurs orientations et objectifs visant directement ou indirectement à protéger, économiser et améliorer la ressource en eau :

- objectif numéro 7 « *atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques* »,
- orientation numéro 14 « *protéger, économiser et améliorer la ressource en eau* »
- objectif numéro 4 « *garantir la qualité environnementale* »,
- orientation numéro 23 « *favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale* ».

Actuellement, l'assainissement des refuges ou des cabanes pastorales est réalisée par des systèmes qui ont un impact sur l'environnement (*exemple : épandage ou hélicoptage des boues*). L'établissement du Parc national des Pyrénées souhaite mener différentes expérimentations sur son territoire pour tester l'efficacité en montagne de deux techniques permettant de diminuer ces impacts :

- le recours aux toilettes sèches,
- le traitement par filtres plantés.

Les toilettes sèches permettent de diminuer significativement l'impact des rejets produits par des refuges sur le milieu naturel par rapport à des toilettes à eaux classiques :

- diminution de la quantité d'eau prélevée,
- diminution de la quantité d'eau à traiter,
- diminution de la pollution locale puisque le processus de compostage associé aux toilettes sèches permet de dégrader les germes pathogènes, les résidus médicamenteux, les pesticides, etc.

../..

L'assainissement des eaux par filtres plantés par rapport au système d'assainissement actuel permet de :

- diminuer les pollutions (*pouvoir épurateur de la terre et des filtres*),
- suppression du problème du traitement des boues, des vidanges, de l'épandage,
- baisse du coût d'investissement et d'entretien et d'être moins contraignants.

Le Parc national des Pyrénées a souhaité engager une dynamique sur son territoire en proposant un accompagnement aux porteurs de projets intéressés pour mettre en place ces techniques.

Il a fait appel à l'éco-centre Pierre et Terre pour apporter son expertise technique sur des projets d'installation de toilettes sèches et / ou de filtres plantés dans un refuge gardé, un refuge non gardé, un parking d'accueil et deux cabanes pastorales.

Les sites ont été pré-identifiés pour l'année 2014.

Ce programme peut bénéficier d'aides, au titre de subvention, de la part de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées décide :
 - de lancer le programme décrit en supra pour les années 2014 et 2015,
 - de la maîtrise d'ouvrage du dit programme par l'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées,
 - de solliciter tout concours afin d'en assurer le financement,
 - mandate Monsieur le Directeur de l'établissement public du Parc national des Pyrénées afin de procéder aux demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter un concours financier à cette démarche et notamment auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} juillet 2014

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

